

19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

11 N° de publication :

(21) N° d'enregistrement national : **88 17092**

(51) Int Cl⁶ : H 04 N 7/16.

2 641 152

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 23 décembre 1988.

71 Demandeur(s) : Société dite : LABORATOIRE EUROPEEN DE RECHERCHES ELECTRONIQUES AVANCEES.
— FR.

30 Priorité :

72 Inventeur(s) : Michel Leduc, Francis Renard, Joël Hamon, Eric Diehl et Jean-Claude Guillon, *Thomson-CSF, SCPI*

④ Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 26 du 29 juin 1990.

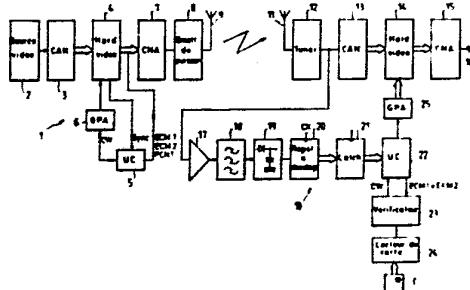
60 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

73 Titulaire(s) :

74 Mandataire(s) : Vladimir Chaverneff, Thomson-CSF, SCPI.

54 Procédé d'embrouillage et de désembrouillage de signaux vidéo composites, et dispositif de mise en œuvre.

57 Le procédé de l'invention consiste, à l'émission de signaux en vidéo composite, à y inclure des séries de messages d'accès ECM1, ECM2, et au désembrouillage, effectué à l'aide d'un lecteur de carte à puce dont la carte à puce comporte des données numériques encryptées, à utiliser un procédé interactif d'identification d'une signature numérique.



PROCEDE D'EMBROUILLAGE ET DE
DESEMBROUILLAGE DE SIGNAUX VIDEO
COMPOSITES, ET DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE.

La présente invention se rapporte à un procédé d'embrouillage et de désembrouillage de signaux vidéo composites, et à un dispositif de mise en oeuvre.

Les procédés actuellement mis en oeuvre pour embrouiller des signaux vidéo, en particulier dans le domaine de la télévision à péage, ont pour particularité de transmettre d'une part des messages d'accès, valables pour tous les récepteurs, simultanément avec les signaux vidéo, et d'autre part de transmettre périodiquement des messages d'autorisation spécifiques à chaque récepteur par une voie différente, par exemple par le poste ou par voie téléphonique. Du fait de leur mode de transmission, la périodicité de transmission de ces messages d'autorisation ne peut être que relativement grande, par exemple d'un mois. Une période aussi longue peut être facilement mise à profit par des "pirates" qui disposent ainsi de suffisamment de temps pour retrouver la clé d'embrouillage et pour en profiter. D'autre part, ce procédé connu ne permet pas de ne payer un abonnement que pour une partie des programmes diffusés sur une chaîne de télévision à péage si l'on n'est pas intéressé par la totalité de ces programmes.

La présente invention a pour objet un procédé d'embrouillage et de désembrouillage de signaux de vidéo composite dont la clé de désembrouillage soit pratiquement impossible à retrouver sans moyens très coûteux, et qui permette tous les modes d'abonnement connus, y compris le type d'abonnement dit "pay per view" (programme à la carte).

La présente invention a également pour objet un dispositif de mise en oeuvre de ce procédé.

Le procédé d'embrouillage et de désembrouillage de

signaux vidéo composites conforme à l'invention, selon lequel l'embrouillage se fait par une permutation de ligne et est commandé par une séquence pseudo-aléatoire, le désembrouillage étant commandé par une séquence pseudo-aléatoire identique à et 5 synchronisée avec celle d'embrouillage, la séquence pseudo-aléatoire d'embrouillage dépendant d'un mot de commande (CW) dont la valeur encryptée est incorporée au signal vidéo composite, est caractérisé par le fait que l'on inclut dans les lignes inutilisées d'au moins une partie des images émises des 10 paquets de données numériques encryptées correspondant à des messages d'accès différents, et que l'on combine de façon confidentielle à la réception ces données de messages d'accès avec des données fournies au récepteur des signaux vidéo, et que l'on produit à partir de cette combinaison un mot de 15 contrôle pour un générateur pseudo-aléatoire commandant un circuit numérique désembrouilleur vidéo.

Selon un aspect du procédé de l'invention, les données fournies au récepteur des signaux vidéo doivent être celles contenues dans une carte à microprocesseur.

20 Selon un autre aspect du procédé de l'invention, ladite combinaison se fait à l'aide d'un procédé combinatoire dont la sécurité de protection contre un décryptage non autorisé augmente en fonction du nombre de fois où il est utilisé, en particulier un procédé interactif d'identification d'une 25 signature numérique, avantageusement un procédé utilisant l'algorithme de Shamir.

Le dispositif d'embrouillage et de désembrouillage de signaux vidéo composites conforme à l'invention est utilisé dans un système de transmission d'images comportant un émetteur et 30 des récepteurs, la partie embrouillage du système comprenant, dans l'émetteur, un circuit numérique d'embrouillage relié à un générateur de séquences pseudo-aléatoires commandé par une unité de commande, et la partie désembrouillage comprenant, dans chaque récepteur un décodeur avec un circuit numérique de désembrouillage relié à un générateur de séquences

5 pseudo-aléatoires commandé par une unité de commande, et selon l'invention l'unité de commande de l'émetteur comporte des moyens produisant des messages d'accès, et l'unité de commande de chaque décodeur est reliée à un vérificateur de codes lui-même relié à un lecteur de cartes à microprocesseur.

Selon une caractéristique avantageuse de l'invention, la liaison, dans chaque décodeur, entre l'unité de commande et le vérificateur de codes est une liaison parallèle.

10 La présente invention sera mieux comprise à la lecture de la description détaillée d'un mode de réalisation, pris comme exemple non limitatif, illustré par le dessin annexé sur lequel :

15 - la figure 1 est un bloc-diagramme simplifié d'un émetteur de programmes de télévision à péage embrouillés selon le procédé de l'invention et d'un des récepteurs recevant ces programmes et comportant un dispositif de désembrouillage correspondant,

20 - la figure 2 est un chronogramme de signaux montrant la disposition des différentes données nécessaires au désembrouillage par rapport à certaines des premières lignes des images émises par l'émetteur de la figure 1,

- la figure 3 est un chronogramme montrant la structure des paquets de données émis par l'émetteur de la figure 1 sur une période de 10,24 secondes, et

25 - les figures 4 et 5 sont des chronogrammes de signaux échangés dans un décodeur conforme à l'invention.

30 Le système de diffusion de programmes de télévision à péage décrit ci-dessous se rapporte à un standard de diffusion européen à 25 images complètes par seconde, mais il est bien entendu qu'il peut s'appliquer à tout autre standard en y apportant des modifications évidentes pour l'homme du métier. Par ailleurs, il est bien entendu que les émissions peuvent n'être embrouillées que pour certains programmes et être diffusées en clair pour les autres programmes.

L'émetteur et le récepteur de télévision 1 ne sont décrits que succinctement ci-dessous, car la plupart de leurs

circuits sont bien connus en soi. Seuls font partie de l'invention, dans l'émetteur les circuits de production de paquets de messages d'accès, et les circuits d'insertion de ces paquets de données dans certaines des lignes des images à 5 embrouiller, et dans le récepteur les circuits de désembrouillage.

L'émetteur 1 comporte une source d'images fournissant des signaux en vidéo composite. Sa sortie est reliée par l'intermédiaire d'un convertisseur analogique-numérique 3 à un circuit intermédiaire embrouilleur de vidéo 4 de type connu en 10 soi. Ce circuit 4 est commandé par une unité de commande 5 via un générateur de séquences pseudo-aléatoires 6, et il envoie à cette unité centrale des signaux de synchronisation correspondant aux signaux vidéo. Le circuit 4 est relié via un convertisseur numérique-analogique 7 à un émetteur de puissance 15 8 dont l'antenne d'émission est référencée 9.

Sur la figure 1, on a représenté le bloc-diagramme de l'un des récepteurs de télévision pouvant recevoir les émissions de l'émetteur 1 et muni de circuits de désembrouillage conformes à l'invention. Ce récepteur est référencé 10. Le récepteur 10 comporte une antenne de réception 11 reliée à un syntoniseur ("tuner" en anglais) 12 suivi d'un convertisseur analogique-numérique 13, d'un circuit numérique désembrouilleur vidéo 14, et d'un convertisseur numérique-analogique 15 à la 20 sortie 16 duquel on recueille les signaux vidéo désembrouillés.

La sortie du circuit 12 est également reliée, via un amplificateur 17, un filtre 18 et un détecteur de valeur de crête 19, à l'entrée série d'un registre à décalage 20. Les sorties parallèles du registre 20 sont reliées, via un registre-tampon 21, aux entrées de données d'un calculateur à 25 microprocesseur 22, par exemple un microprocesseur de type EF6805.

Le calculateur 22 est relié bi-directionnellement à un vérificateur de code de sécurité 23. Ce vérificateur 23 est relié à un lecteur 24 de "cartes à puce" (cartes à microprocesseur connues également sous l'appellation de "smart

card"). Le calculateur 22 est également relié à un générateur de séquences pseudo-aléatoires 25, lui-même relié au circuit 14.

Dans l'émetteur 1, les signaux vidéo issus de la source 2 et numérisés par le convertisseur 3 sont embrouillés dans le circuit 4 sous la commande de séquences de signaux pseudo-aléatoires produites par le générateur 6. Chacun des nombres binaires successifs d'une séquence apparaissant en synchronisme avec les lignes successives du signal vidéo, détermine un point de coupure dans la ligne correspondante, ce point de coupure pouvant être situé à n'importe quel endroit de la ligne. L'embrouillage consiste à permuter les parties de la ligne situées de part et d'autre de ce point de coupure. Ce procédé d'embrouillage, dit "par permutation de ligne" étant bien connu en soi, ne sera pas décrit plus en détail.

Les séquences du générateur pseudo-aléatoire 6 ont un cycle relativement court : 2,56, 5,12 ou 10,24 secondes. Le cycle de 2,56 s est particulièrement intéressant pour limiter le temps d'accrochage du décodeur à la mise sous tension. Les différentes valeurs de séquences mentionnées ci-dessus sont sélectionnées dynamiquement dans l'émetteur. Ces séquences sont commandées par l'unité de commande 5 en fonction d'un message d'accès au programme, appelé ici ECM (de "Entitlement Checking Message"), commun à tous les récepteurs. Dans les systèmes connus de télévision à péage, les messages d'autorisation sont communiqués aux abonnés par poste, par modem, ou par toute autre voie de télécommunication. Les messages d'accès ne peuvent donc être modifiés qu'à des intervalles de temps relativement longs (quelques semaines en général), ce qui permet à des "pirates" de les retrouver (on estime que ces messages peuvent être retrouvés en 1 à 2 jours), bien avant leur modification suivante.

Selon la présente invention, l'unité de commande 5 de l'émetteur inclut dans la vidéo composite (à l'entrée du convertisseur 7) des messages d'accès. Cette unité centrale 5 assure, entre autres, une fonction de compteur d'images

(FCNT). Ce compteur est incrémenté d'une unité toutes les deux trames, c'est-à-dire à chaque image complète (toutes les 40 ms pour un standard à 50 Hz à trames entrelacées), grâce aux tops d'images du signal vidéo envoyés par le circuit 4. Dans le cas 5 présent, ce compteur a un état maximal de comptage égal à 255 (compteur à 8 bits). Après avoir atteint cet état maximal, le compteur repasse à zéro, et permet la synchronisation des mots de contrôle (CW, de "Control Word") dont la version encryptée est ledit message d'accès. Ce mot de commande peut avoir par 10 exemple une longueur de 60 bits, et il est choisi aléatoirement. Ce mot de commande détermine un nouveau cycle du générateur 15. 6.

Par ailleurs, l'unité de commande 5 envoie au circuit 7 à des instants déterminés les informations suivantes : l'état 15 du compteur (FCNT), des en-têtes de messages d'accès (H1 et H2), des données concernant l'état du système de transmission (embrouillé ou non, accès libre ou à péage, débit des données des messages), et des données de contrôle ("check num" ou CRC par exemple). L'unité centrale envoie ces informations pendant 20 l'émission de lignes non utilisées par l'image. Selon le standard CCETT à 625 lignes, il existe des lignes inutilisées par l'image visible avant la 23ème ligne et après la 310ème ligne. Dans le présent exemple, on utilise pour le codage quatre de ces lignes non prises par l'image, par exemple les lignes 12 à 15, 25 pour le champ F1 et les lignes 325 à 328 pour le champ F2 comme représenté en figure 2. A chacune de ces lignes, pendant la durée utile de la ligne, l'unité centrale envoie cinq octets de données de codage, soit 40 bits par ligne et 20 octets pour chaque champ de quatre lignes. Les zéros binaires correspondent 30 au niveau du noir, et les "1" au niveau du blanc. Ainsi au début de chaque image complète (toutes les 40 ms dans l'exemple précité), un paquet de données (de 40 octets) est incorporé au signal vidéo composite émis par l'émetteur 1.

Deux sortes différentes de paquets de données sont émises : ECM1 et ECM2. Un exemple de structure de chacun de

ces types de paquets a été représenté en figure 2. Avantageusement, ces paquets de données sont codés par exemple en code de Hamming 8-4, de façon à être mieux immunisés contre les parasites de transmission. Selon une 5 variante de l'invention, les différents octets de chaque paquet peuvent être entrelacés au sein de ce paquet pour améliorer l'immunité aux parasites. Bien entendu, ils sont tout d'abord désentrelacés en correspondance dans chaque décodeur.

Dans le chronogramme de la figure 2, les différents 10 paquets ECM1 et ECM2 comportent un en-tête d'identification H1 et H2 respectivement. Ces en-têtes permettent de discriminer les paquets ECM1 des paquets ECM2 avec la relation suivante :

$$(Q_H + Q_L)_{ECM1} = (\overline{Q_H} + \overline{Q_L})_{ECM2} = F_{hexa}$$

15

relation dans laquelle Q_H et Q_L sont des quartets de l'en-tête.

Par exemple si $H1 = A5_{hexa}$ pour ECM1, on doit avoir 20 $H2 = 5A_{hexa}$ pour ECM2, et on vérifie que $A + 5 = F_{hexa}$

Les paquets de données ECM1 et ECM2 comportent ensuite pour le champ F1 seize octets DU de données utiles pour le vérificateur, deux octets de "check sum" puis, pour le champ F2 : deux octets pour FCNT, seize octets DU de données utiles pour le vérificateur, et deux octets de "check sum". Pour ECM2, 25 les données FCNT sont remplacées par des données ES d'état du système.

On a représenté en figure 3, sur la deuxième ligne, un cycle de comptage du compteur d'images FCNT de 0 à 255, c'est-à-dire pour une période de temps de 10,24 secondes. 30 Pendant ce temps, l'unité centrale 5 produit continuellement les valeurs ECM1 et ECM2 alternées et répétées de la façon représentée sur la première ligne de la figure 3. Pour un cycle de FCNT, l'unité centrale 5 peut produire huit paquets comportant chacun quatre fois ECM1 puis quatre fois ECM2 par paquet. Sur cette figure 3, les abréviations CNCW et TMTV

signifient respectivement "chargement d'un nouveau mot de contrôle CW" et "temps maximal traitement du vérificateur".

Pendant cette période de FCNT, on peut changer le mot de code CW quatre fois, ou deux ou une, c'est-à-dire selon 5 une période de 2,56 s, 5,12 s ou 10,24 s respectivement, comme représenté sur les 3^e, 4^e et 5^e lignes de la figure 3.

Dans le premier cas (période de 2,56 s), l'unité centrale 5 envoie à chaque période de 2,56 s au minimum un paquet de décodage, ce qui laisse au vérificateur 23 un temps 10 maximal de 2,2 s pour effecter son traitement avant le chargement du mot de code suivant. Dans le second cas, l'unité centrale 5 envoie au minimum quatre paquets de décodage à chaque période de 5,12 s, ce qui laisse au vérificateur un temps maximal de traitement de 3,8 s. Dans le troisième cas, l'unité 15 centrale 5 envoie au minimum 8 paquets de décodage à chaque période de 10,24 s, ce qui laisse au vérificateur un temps de traitement maximal de 7,84 s. Ces différentes valeurs de périodes sont fournies par les données de l'octet E.S.

Dans chaque récepteur, tel que le récepteur 10 20 représenté en figure 1, le signal composite recueilli à la sortie du circuit 12 est amplifié, filtré, détecté (en 17,18 et 19 respectivement) et les octets successifs de données ainsi détectés sont transmis à l'unité centrale via le tampon 21. Le remplissage du registre à décalage 20 se fait au rythme des 25 signaux d'horloge (CK) produits par l'unité centrale 22.

Bien entendu, les données arrivant à l'unité centrale 22 depuis le registre 21 sont : ECM1 et ECM2. Lorsque l'unité centrale 22 reconnaît des paquets ECM1 ou ECM2 (d'après leur en-tête H1 ou H2), elle extrait de ECM1 la valeur FCNT qui lui 30 sert à corriger, le cas échéant, l'état de comptage de son compteur d'images (sous-programmes de cette unité centrale). L'unité centrale 22 utilise une roue libre pour produire FCNT et la verrouille sur les octets 21 et 22 de la ligne 325 donnant la valeur courante vraie de FCNT, qui est avantageusement codée en code de Hamming.

L'état zéro du compteur d'images (qui revient toutes les 40 ms) détermine les phases de traitement des paquets par l'unité centrale et de chargement du générateur pseudo-aléatoire. Les fenêtres actives du générateur 5 pseudo-aléatoire se produisent pendant les lignes utiles de l'image, c'est-à-dire, pour un standard (CCETT à 625 lignes, des lignes 23 à 310 et 336 à 623 (pour les 1ère et 2ème trames respectivement de chaque image). L'unité centrale 22 produit au 10 moment de chaque passage à zéro de FCNT une boucle d'attente d'une durée d'environ 20 lignes pour être en mesure de recevoir les paquets de données qu'elle reçoit à partir de la ligne 12. Les fenêtres de réception de données s'étendent de la ligne 12 à la ligne 15 et de la ligne 325 à la ligne 328. Au-delà de ces 15 fenêtres et à peu près jusqu'au prochain zéro de FCNT, l'unité centrale se consacre à traiter les paquets de données.

Le dialogue entre le processeur 22 et le vérificateur 23 se fait par envoi en parallèle (sur 1 octet) afin de minimiser le temps de traitement des messages et pouvoir l'effectuer en temps réel.

20 Outre les données utiles ("DATA") ECM1 et ECM2 (32 octets en tout dans un exemple), le processeur 22 envoie au vérificateur (voir figure 4) les données suivantes : RWN (écriture/lecture) et SENDN (chargement des données), et il en reçoit ACKN (accusé de réception).

25 Le vérificateur 23 envoie au processeur 22 (voir figure 5) outre le mot de contrôle CW sur 8 octets, les données suivantes : RWN (écriture/lecture) et SENDN (chargement des données), et en reçoit ACKN (accusé de réception).

30 Le vérificateur 23 combine les données ECM1 et ECM2 avec les données contenues dans la carte à microprocesseur C introduite par l'usager dans le lecteur 24. Le rôle du vérificateur est de contrôler la validité du traitement effectué à l'intérieur de la carte à microprocesseur tout en conservant un aspect confidentiel aux échanges de données entre ce vérificateur et le processeur 22 d'une part et entre le

vérificateur et le lecteur 24 d'autre part.

Ladite combinaison peut être basée sur un principe interactif d'identification d'une signature numérique. Le dialogue entre la carte à microprocesseur et le vérificateur 23 5 doit permettre de vérifier que le décodeur possède bien la valeur secrète recherchée mais ceci sans la révéler réellement. Le principe de base consiste à dire que si le résultat d'un produit de factorisation de larges nombres est connu au niveau de chaque décodeur, il n'en reste pas moins difficile de connaître ces deux nombres. Par conséquent si on transmet Vx 15 $(mod(n))$, ceci pouvant s'exprimer par une série de produits de facteurs avec des coefficients déterminés, il devient d'autant plus difficile de trouver ce nombre x . Pour pouvoir désembrouiller les émissions, le décodeur doit prouver sa 20 connaissance de la valeur secrète $Y = Vx (mod(n))$ sans la révéler réellement. Ainsi le lecteur choisit un nombre aléatoire R puis calcule $T = R^2 (mod(x))$ et envoie T au vérificateur qui choisit aléatoirement entre

- 1/ demander au lecteur de fournir R tel que $\sqrt{T} = R$
- 20 et vérifie que $R^2 = T (mod(n))$
- 2/ demander au lecteur de fournir $VTx = RY (mod(n))$
- $\sqrt{Tx}/\sqrt{T} = Vx$

Donc on voit que le dialogue entre le vérificateur et le lecteur se résume à des transferts de nombres et que le 25 calcul des racines carrées ou des carrés se fait suivant un temps donné et avec des coefficients déterminés. Ainsi les messages accessibles à un fraudeur entre la carte à microprocesseur et le décodeur ne lui permettent pas de décoder le message dans un temps compatible avec le fonctionnement du 30 système ainsi défini sans une puissance de calcul extraordinaire mettant en oeuvre des moyens considérables, ce qui rend sans intérêt toute fraude car trop onéreuse.

REVENDICATIONS

1. Procédé d'embrouillage et de désembrouillage de signaux vidéo composites, l'embrouillage se faisant par permutation de ligne et étant commandé par une séquence pseudo-aléatoire, le désembrouillage étant commandé par une 5 séquence pseudo-aléatoire identique à et synchronisée avec celle d'embrouillage, la séquence pseudo-aléatoire d'embrouillage dépendant d'un mot de commande (CW) dont la valeur encryptée est incorporée au signal vidéo composite, caractérisé par le fait que l'on inclut dans les lignes inutilisées d'au moins une 10 partie des images émises des paquets de données numériques encryptées (ECM1, ECM2) correspondant à des messages d'accès différents, et à combiner de façon confidentielle à la réception ces données de messages d'accès avec des données (C, 24) fournies au récepteur des signaux vidéo, et à produire 15 à partir de cette combinaison un mot de contrôle (CW) pour un générateur pseudo-aléatoire (25) commandant un circuit numérique désembrouilleur vidéo (14).
2. Procédé selon la revendication 1 caractérisé par le fait que les données fournies au récepteur des signaux vidéo 20 doivent être celles contenues dans une carte à microprocesseur (C).
3. Procédé selon la revendication 1 ou 2, caractérisé par le fait que la combinaison se fait à l'aide d'un procédé combinatoire dont la sécurité de protection contre un décryptage 25 non autorisé augmente en fonction du nombre de fois où il est utilisé.
4. Procédé selon la revendication 3, caractérisé par le fait que le procédé combinatoire est un procédé interactif d'identification d'une signature numérique.
- 30 5. Procédé selon la revendication 3 ou 4, caractérisé par le fait que le procédé combinatoire utilise l'algorithme de

Shamir.

6. Dispositif d'embrouillage et de désembrouillage de signaux vidéo composites, pour un système de transmission d'images comportant un émetteur et des récepteurs, la partie 5 d'embrouillage du dispositif comportant, dans l'émetteur, un circuit numérique d'embrouillage (4) relié à un générateur de séquence pseudo-aléatoires (6) commandé par une unité de commande (5), et la partie désembrouillage comportant dans chaque récepteur un décodeur comprenant un circuit numérique 10 de désembrouillage (14) relié à un générateur de séquences pseudo-aléatoires (24) commandé par une unité de commande (22), caractérisé par le fait que l'unité de commande de l'émetteur comporte des moyens produisant des messages d'accès (5) et par le fait que l'unité de commande (22) de chaque 15 décodeur est reliée à un vérificateur de codes (23) lui-même relié à un lecteur (22) de cartes à microprocesseur.

7. Dispositif selon la revendication 6, caractérisé par le fait que la liaison, dans chaque décodeur, entre l'unité de commande et le vérificateur de codes est une liaison parallèle.

1/4

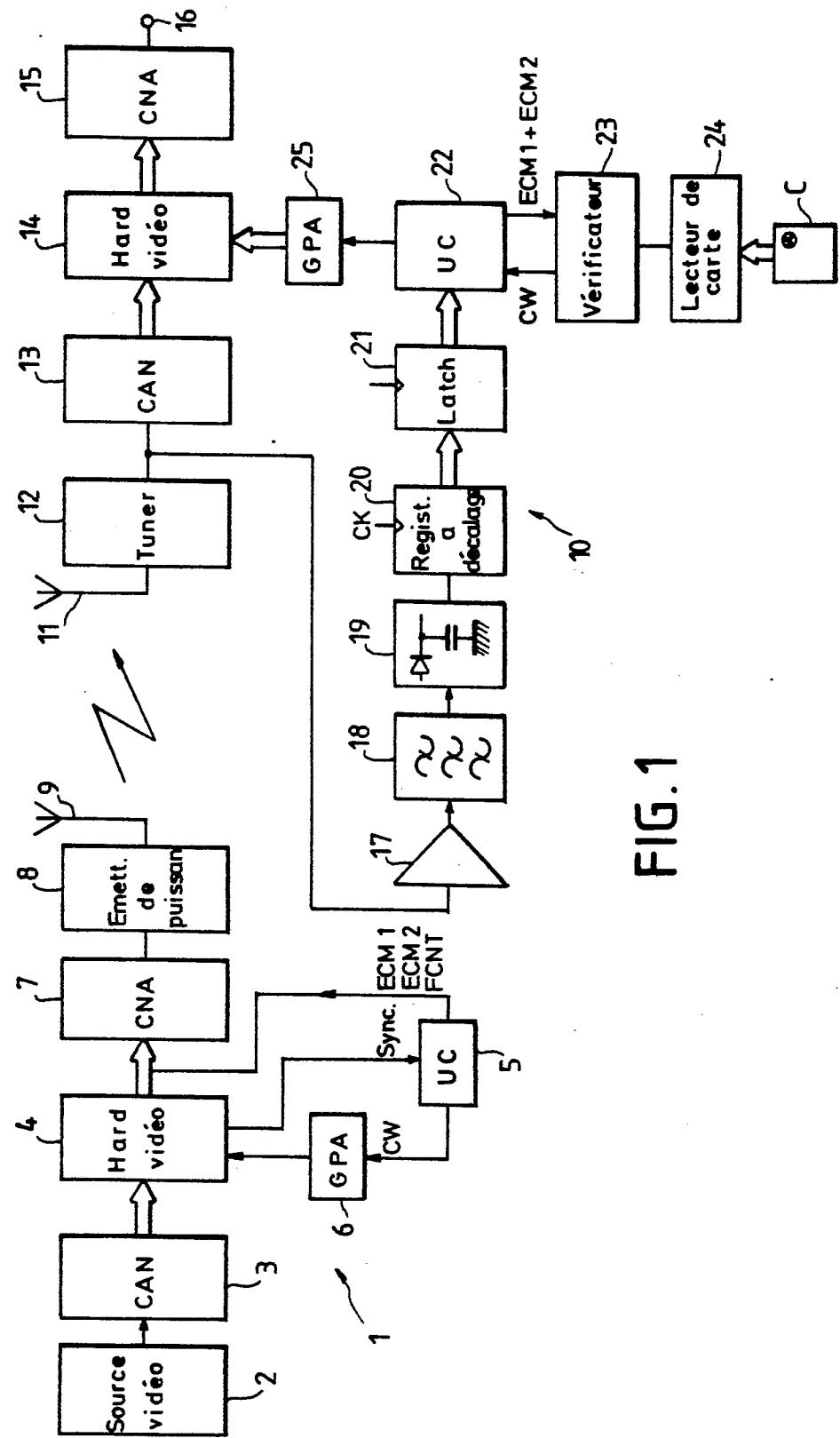


FIG. 1

2641152

24

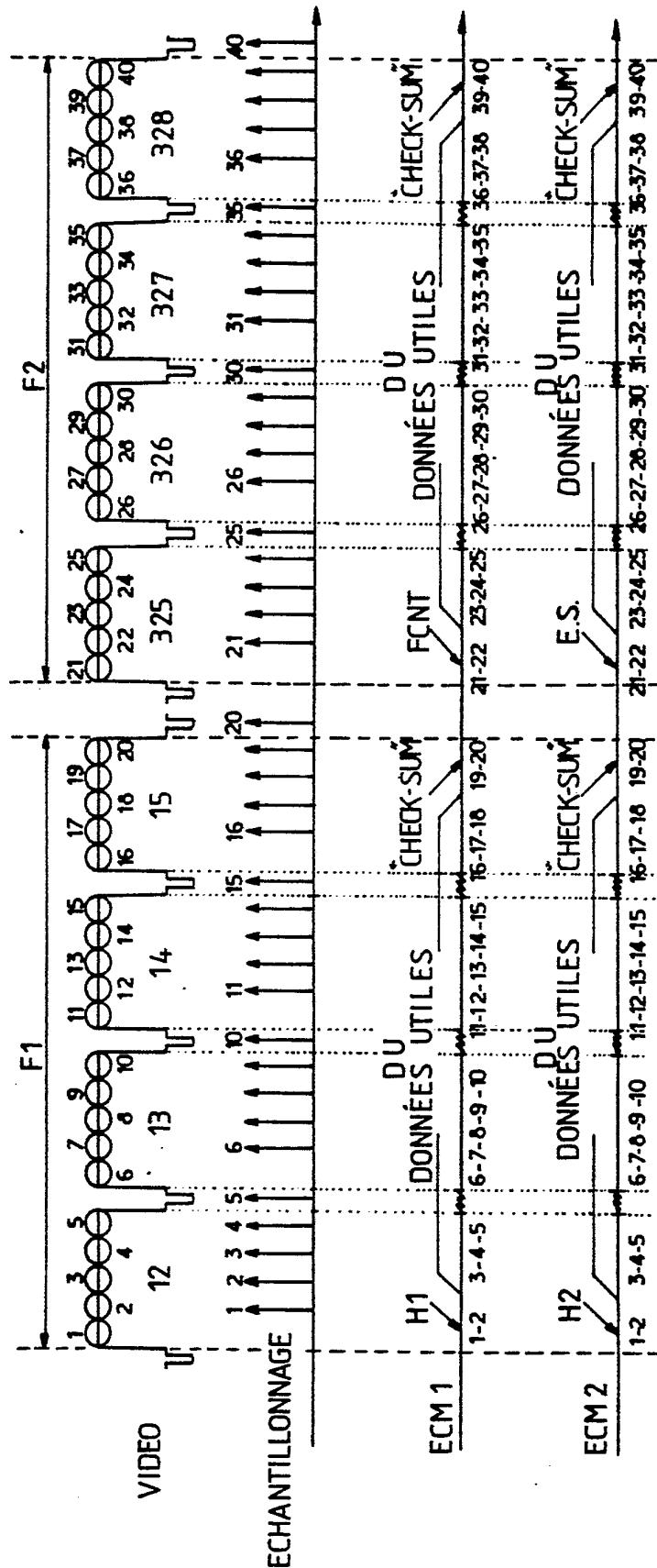


FIG. 2

314

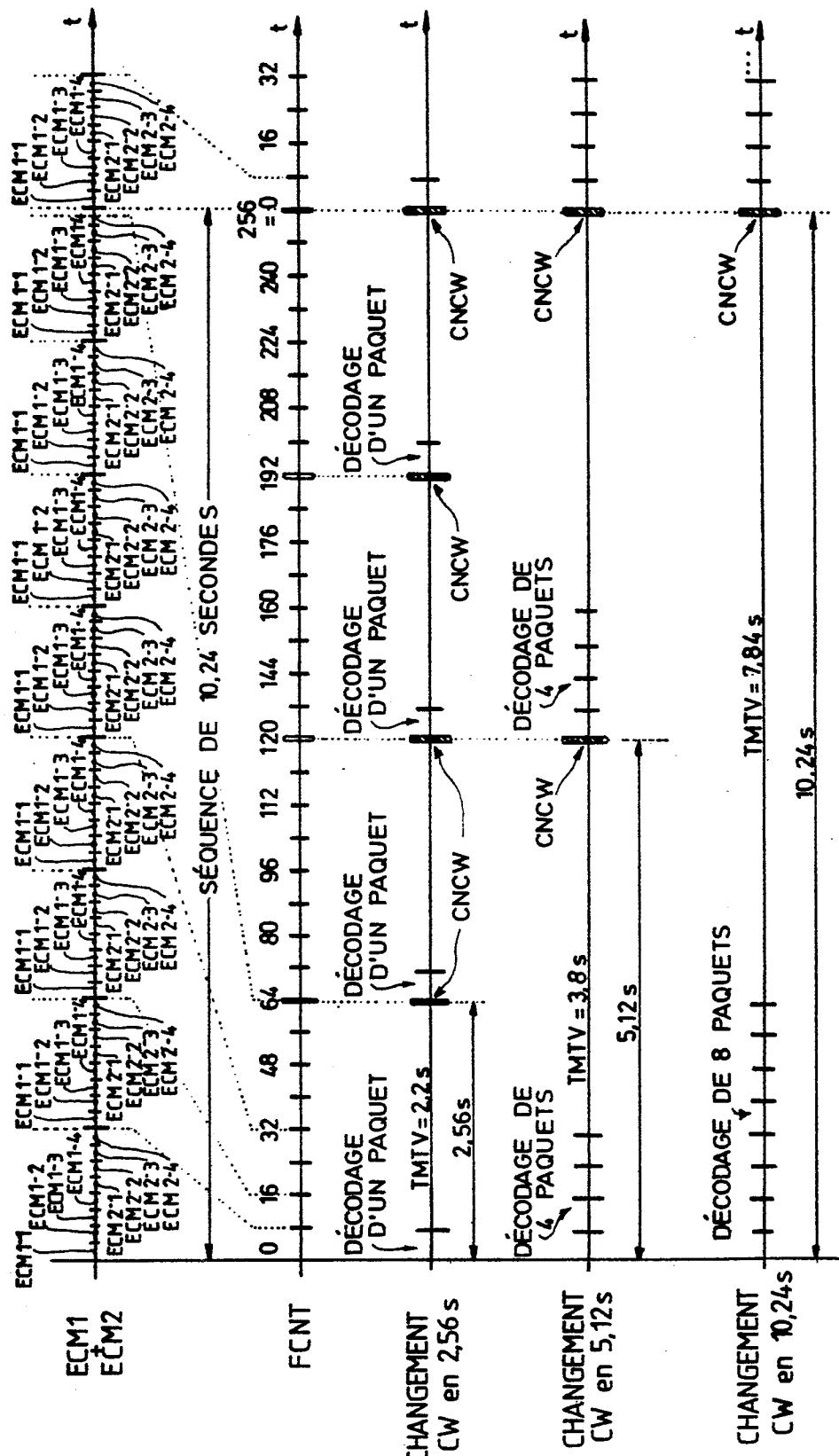


FIG 3

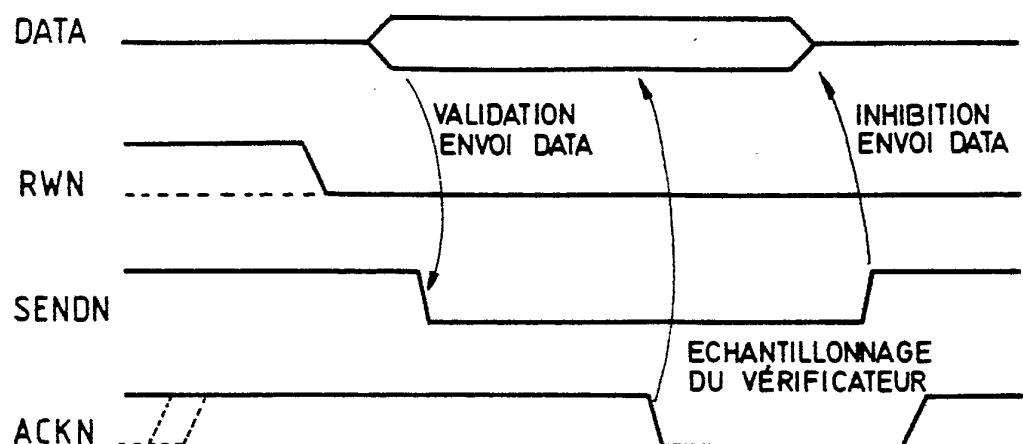


FIG.4

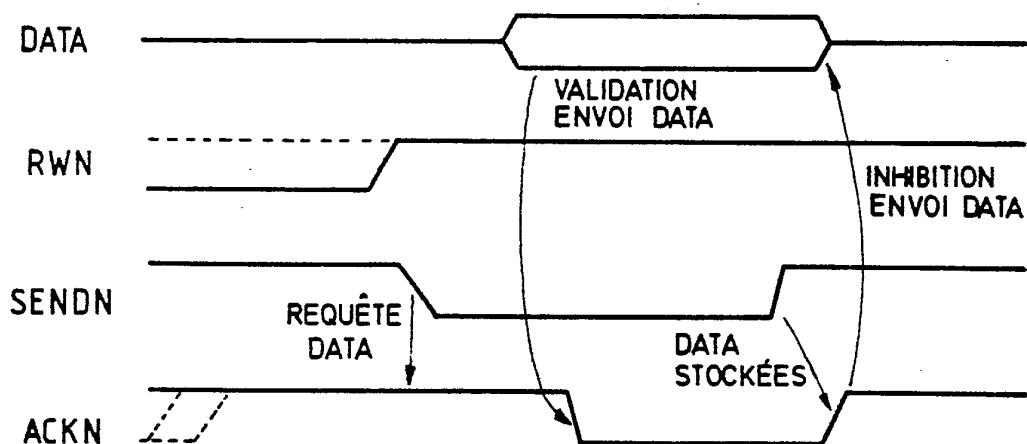


FIG.5